



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
LA PRÉVENTION DES RISQUES

SECTION INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
SITES SENSIBLES

AFFAIRE SUIVIE PAR MME PHAN-DANG

☎ 01 49 56 62 21 / FPD

✉ 01 49 56 64 08

flora.phan-dang@val-de-marne.pref.gouv.fr

UIOM94 \ CLIS DES UIOM\ UIOM IVRY/PARIS XIII

CLIS – Réunion préfecture du 03/07/2009

☞ Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) ☜

Unité de traitement et de valorisation de déchets ménagers d'IVRY/PARIS XIII
du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne exploitée par les groupes TIRU et SITA SUEZ Ile-de-France
à IVRY-SUR-SEINE, entrée rue de Bruneseau à PARIS XIII

COMPTE – RENDU

☞ Réunion à la préfecture du Val-de-Marne ☜

Vendredi 3 juillet 2009 à 14h 30 - Salle 6A

Présidée par M. PINAULDT, Sous Préfet de l'Hay-Les-Roses, Secrétaire Général par intérim,
assisté de :

- M. LAVRUT, Directeur de la Réglementation et de l'Environnement,
- Mme DURNFORD, Chef du bureau de l'environnement et de la prévention des risques,
- Mme PHAN DANG, Rédactrice.

Étaient présents

(Arrêté préfectoral de composition modifié du 05/06/2009)

<i>Collège « Administration »</i>		
STIIC	M. DU FOU DE Kerdaniel	
	Mme LE FLOHIC	Ingénieur chef du département 94 par intérim
	M ^{lle} POLVECHE	Commissaire inspecteur
<i>Collège « Élus »</i>		
Mairie d'IVRY-SUR-SEINE	M. GOSNAT	Député Maire
	M. STAMPFLER	Chargé de mission
	Mme LOICHOT	Conseillère Municipale
Mairie de PARIS	M. POIGNARD	Chargé de mission
SYCTOM	M. LABROUCHE	Directeur Général des Services
	M. COUTART	Directeur Général des Services Techniques
	M. FOURNET	Direction des Équipements Industriels
	Mme MAUVILLAIN	Direction des Équipements Industriels
	Mme LEJEUNE	Prévention Déchets
<i>Collège « Exploitant »</i>		
TIRU (Siège)	M. DESCLOS	Chef du service environnement et sécurité
	M. BOISSEAU	Directeur Technique
TIRU (Usine d'IVRY)	M. LECOINTRE	Directeur d'exploitation IVRY
	M. CIARCA	Directeur d'exploitation IVRY (successeur)
	M. GOUJET	Ingénieur environnement

.../...

Collège « Exploitant »		
TIRU (Siège)	M. DESCLOS	Chef du service environnement et sécurité
	M. BOISSEAU	Directeur Technique
TIRU (Usine d'IVRY)	M. LECOINTRE	Directeur d'exploitation IVRY
	M. CIARCA	Directeur d'exploitation IVRY (successeur)
	M. GOUJET	Ingénieur environnement
SITA SUEZ Ile-de-France	Mme ROUSSEAU	Directrice Agence
	M. MARTIN	Directeur d'exploitation IVRY
Collège « Associations »		
Association Nature & Société	M. CANDIO	Président
Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)	Mme CONNAN	Présidente
Invité		
M. MARZOLF, Président de la commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet de centre de valorisation d'Ivry-sur-Seine/Paris 13 - Représenté par M. RATEAU, Secrétaire Général		

Absents excusés

- Direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France (DIREN)
- Direction départementale de l'équipement (DDE)
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales – Service santé environnement (DASS-SSE)
- Association du Petit Ivry Contre le Bruit et pour la Qualité de la Vie
- Association Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
- Association à suivre

Élus excusés :

Mme GASPALOU - Conseil Régional Ile-de-France
 MM. DARGENT ET ALAYRAC – Conseil de la commune de Paris
 MM. LECLERC, MAILLET & PRAT – Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine



Ordre du jour :

- ① Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2008,
- ② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public pour l'année 2008,
- ③ L'avenir du centre d'Ivry sur Seine : la tenue d'un débat public – Intervention de M. MARZOLF, Président de la commission particulière du débat public,
- ④ Débat et questions diverses.



M. le Sous Préfet introduit la séance, en informant l'assemblée qu'il présidera cette CLIS (commission locale d'information et de surveillance) en remplacement de M. NÉVACHE, appelé vers d'autres fonctions.

Il remercie le Directeur Général du SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne) ainsi que ses collaborateurs, Mesdames et Messieurs les élus, M. le Député Maire d'IVRY-SUR-SEINE, les exploitants TIRU et SITA SUEZ, les associations, les services, de leur venue à la 7^{ème} réunion de la CLIS mise en place depuis 1999, pour le centre de traitement de déchets d'Ivry/Paris 13.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance consacré dans sa première partie, aux dossiers d'information du public (DIP) 2008, présentés par TIRU pour l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), et par SITA SUEZ pour le centre de tri et la déchetterie.

Il précise également que depuis 2007, le SYCTOM a engagé des études de faisabilité pour la reconstruction, en lieu et place des installations d'incinération actuelles, qui datent de 1969, d'un centre de traitement biologique et de valorisation énergétique d'Ivry-Paris 13.

Les 3 études retenues par le SYCTOM ont été présentées devant le comité de pilotage à la réunion de clôture du 17 octobre 2008. La réalisation de la future usine pourrait coûter entre 700 et 800 millions d'euros. La suite à donner aux propositions des 3 équipes en compétition est donc subordonnée à l'organisation d'un débat public sous l'égide de la commission nationale du débat public, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du décret d'application du 22 octobre 2002.

.../...

Il présente M. RATEAU, Secrétaire Général de la commission particulière du débat public créée pour le projet SYCTOM, chargé d'expliquer - en lieu et place de M. MARZOLF, excusé - la teneur du dossier dans la perspective du débat public national à ouvrir à la rentrée prochaine.



① Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2008

Après avoir demandé à l'assemblée la validation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2008, M. PINAULDT, propose de passer au 2^{ème} point de l'ordre du jour.



② Présentation par les exploitants de leur dossier d'information du public (DIP) pour l'année 2008

I – Groupe TIRU – DIP 2008 de l'unité d'incinération d'ordures ménagères d'Ivry/Paris 13

M. LECOINTRE, Directeur de l'usine TIRU précise qu'il ne reviendra pas sur les résultats de l'année 2007, arguant que ceux-ci sont disponibles sur le site du SYCTOM, et qu'une synthèse a été présentée l'année dernière lors de la réunion du 17 juin 2008.

Il entame le bilan annuel 2008, relayé par M. GOUJET, Ingénieur Environnement.

Le centre de traitement et de valorisation énergétique des déchets ménagers, situé à Ivry-sur-Seine, est la propriété du SYCTOM, maître d'ouvrage, qui en a confié l'exploitation à TIRU SA dans le cadre d'un marché public.

Il décrit le fonctionnement du centre d'incinération avec valorisation énergétique ↓

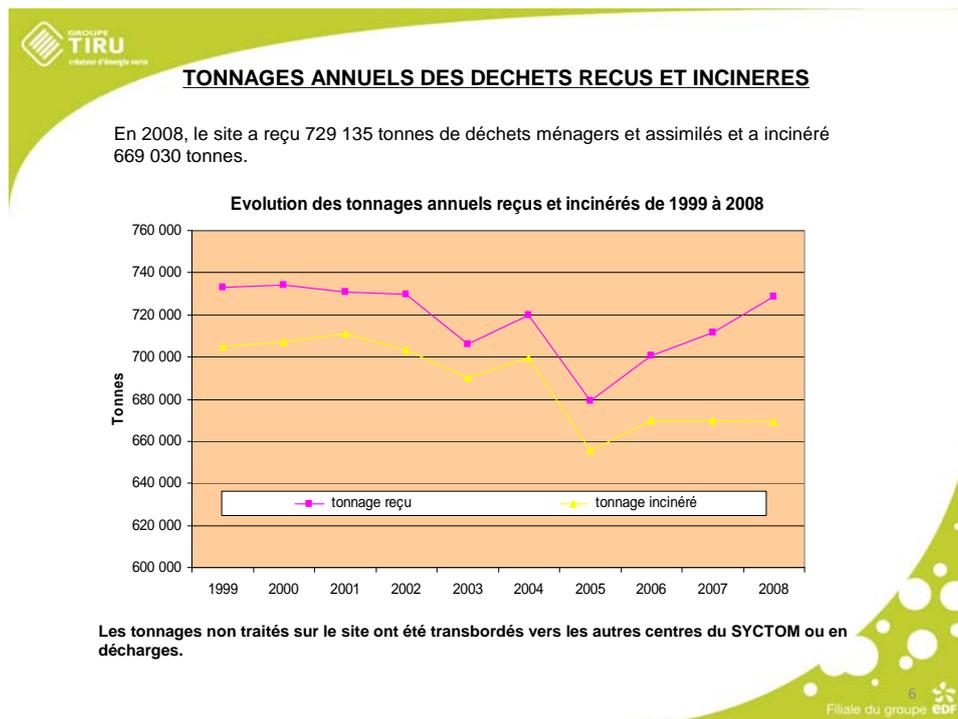


.../...

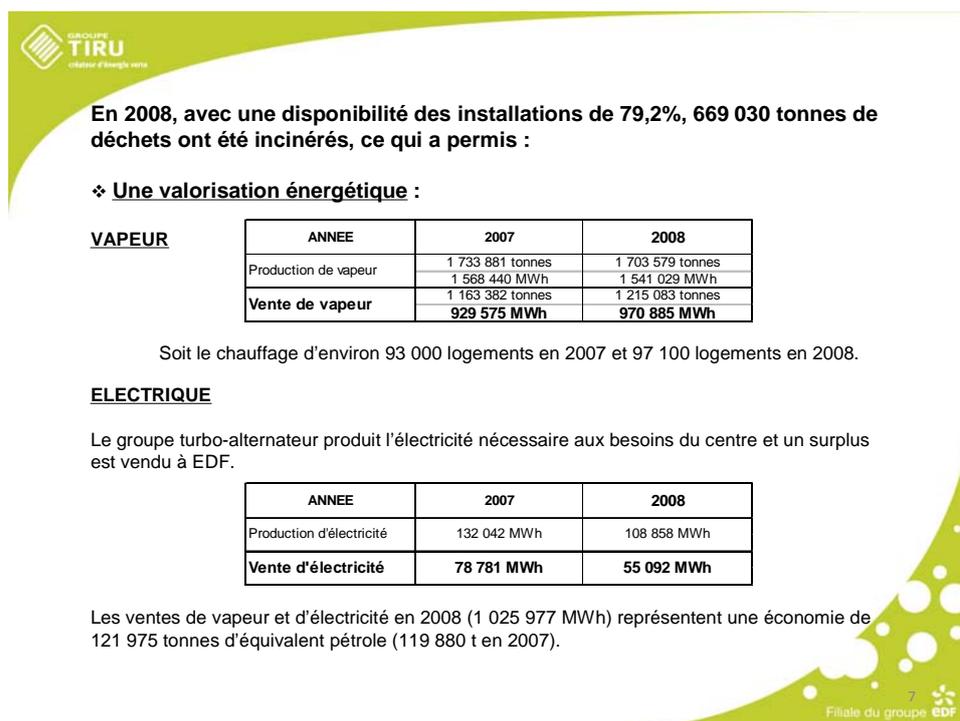
Le sommaire de la présentation est annoncé :

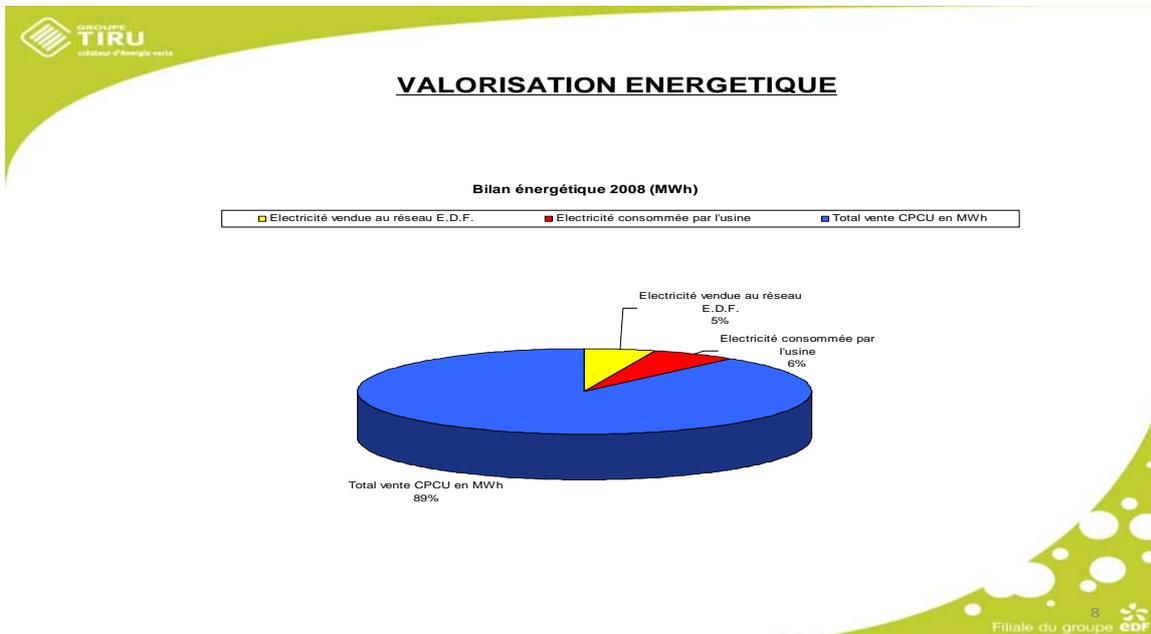
- ✓ Traitement et valorisation des déchets
- ✓ Rejets gazeux
- ✓ Retombées atmosphériques
- ✓ Rejets liquides
- ✓ Incidents d'exploitation
- ✓ Contrôle de la radioactivité des déchets à l'entrée du site
- ✓ Cas particulier des arrêts et démarrages des fours
- ✓ Modifications apportées à l'installation en 2008
- ✓ Mise en demeure
- ✓ Développement durable
- ✓ Communication et information
- ✓ Annexes

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS ↓



Les chiffres sont :





TIRU fait remarquer que l'usine n'utilise que 6% pour son fonctionnement propre, et que presque toute l'énergie issue de la valorisation est vendue à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain**.

Il précise qu'une valorisation de matière, représente 21,6% du tonnage incinéré :

- 130 278 tonnes de mâchefers utilisés en technique routière (après traitement),
- 14 383 tonnes de ferrailles utilisées en sidérurgie,

et qu'en 2008, le transport fluvial des mâchefers, vers le centre de traitement, a permis d'éviter la circulation de 3 400 camions. L'année 2008 correspond au démarrage progressif du transport fluvial. Pour 2009, il est prévu d'éviter la circulation de plus de 5 000 camions. Il passe au point 2 du sommaire.

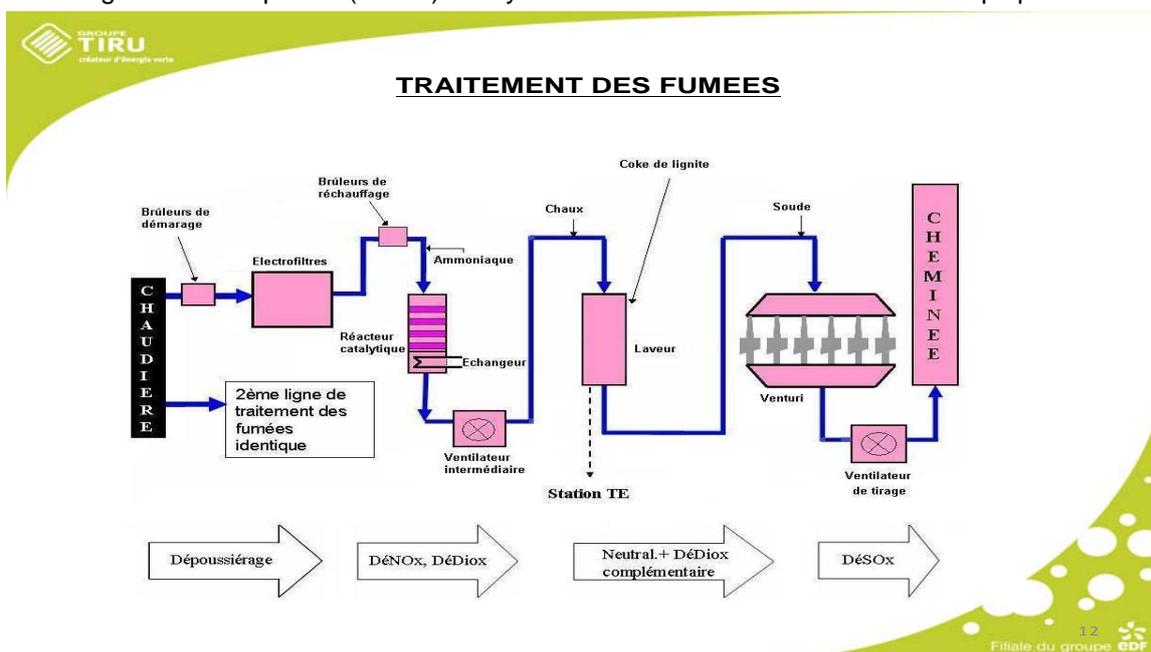
REJETS GAZEUX ↓

❖ **L'épuration des fumées est réalisée pour chaque four par deux lignes de traitement en parallèle.**

Le dépoussiérage a généré 12 102 tonnes de cendres volantes, ce qui représente 1,81% par tonne de déchets incinérés.

Le lavage a produit 152 390 m³ d'effluents et 1 212 tonnes de gâteaux de filtration, ce qui représente 0,18% par tonne de déchets incinérés.

➤ Ces résidus d'épuration des fumées d'incinération (REFIOM) sont évacués vers une installation de traitement des déchets dangereux à Villeparisis (77270). Le système de traitement des fumées est expliqué comme suit :



.../...

M. GOUJET, cite tous les contrôles prescrits par l'arrêté d'exploitation, à savoir :

1) Les contrôles en continu (les analyseurs ont été doublés sur chaque ligne d'incinération) : débit (flux de polluants), vitesse, poussières, acide chlorhydrique (HCl), oxydes de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), monoxyde de carbone (CO), carbone organique total (COT), CO₂, O₂, humidité, température de combustion (T2S).

➤ Seuils à respecter sur les moyennes semi horaires (10 mn pour le CO) et journalières.

2) Les prélèvements en continu : dioxines et furanes

➤ L'arrêté préfectoral du 26 décembre 2005 impose un prélèvement en continu des dioxines et furanes, allant au-delà des exigences de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Les teneurs sont mensuelles.

3) Les Contrôles trimestriels (équivalents aux contrôles en continu) par 2 laboratoires agréés (2 fois plus que l'exigence réglementaire, par volonté du SYCTOM) : débit, vitesse, poussières, HCl, SO₂, NO_x, CO, COT, HF, CO₂, O₂, humidité, cadmium, thallium, mercure, antimoine, arsenic, plomb, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, vanadium, dioxines et furanes.

➤ Mesures sur une période d'échantillonnage d'une demi-heure minimum (6 heures pour les dioxines et furanes) et de huit heures au maximum.

➤ Les résultats des contrôles sont transmis au STIIC et intégrés dans le dossier d'information du public accessible sur le site internet de TIRU.

TIRU présente ensuite les tableaux des concentrations moyennes annuelles en polluants ↓



CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN POLLUANTS

	Analyses en continu	Contrôles périodiques	Valeurs limites jour applicables depuis le 28/12/2005	Valeurs limites semi-horaires applicables depuis le 28/12/2005
Vitesse des gaz à l'émission (m/s)	12,9	13,2	12(****)	12(****)
POLLUANTS				
mg/Nm³ (*) à 11 % d'O₂ sur gaz sec				
Poussières	3,1	5,4	10	30
Acide chlorhydrique (HCl)	1,9	2,1	10	60
Dioxyde de soufre (SO ₂)	19,8	21,3	50	200
Monoxyde de carbone (CO)	14	17,2	50	150(**)
Oxydes d'azote (NO _x)	55,1	65,9	80	160
Acide fluorhydrique (HF)	-	0,2	1	4
Composés organiques totaux exprimés en équivalent carbone	0,4	2,1	10	20
Cadmium + Thallium (Cd + Tl)	-	0,005	0,05(****)	
Mercure (Hg)	-	0,002	0,05(***)	
Total des autres métaux lourds : Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Cobalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium	-	0,2	0,5(***)	

(*) mg/Nm³ = milligramme par normal mètre cube de gaz
 Nm³ = 1 m³ de gaz dans les conditions normales de température et de pression, soit 0 degré Celsius et 1,013 bar
 (**) valeur limite 10 mn pour le CO
 (***) moyenne mesurée sur une période d'échantillonnage
 (****) valeur minimale à respecter en marche continue nominale

puis les moyennes annuelles en dioxines et furanes ↓



CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN DIOXINES ET FURANES

Teneurs en ng ITEQ (OTAN)/ Nm³ à 11% d'O₂ sur gaz secs

❖ **Contrôles trimestriels par 2 laboratoires agréés :**

	Ligne 1	Ligne 2	Valeur limite depuis le 28 décembre 2005
1 ^{er} trimestre	0,020	0,030	0,1
2 ^{ème} trimestre	0,012	0,032	
3 ^{ème} trimestre	0,018	0,017	
4 ^{ème} trimestre	0,013	0,016	
Moyennes	0,016	0,024	

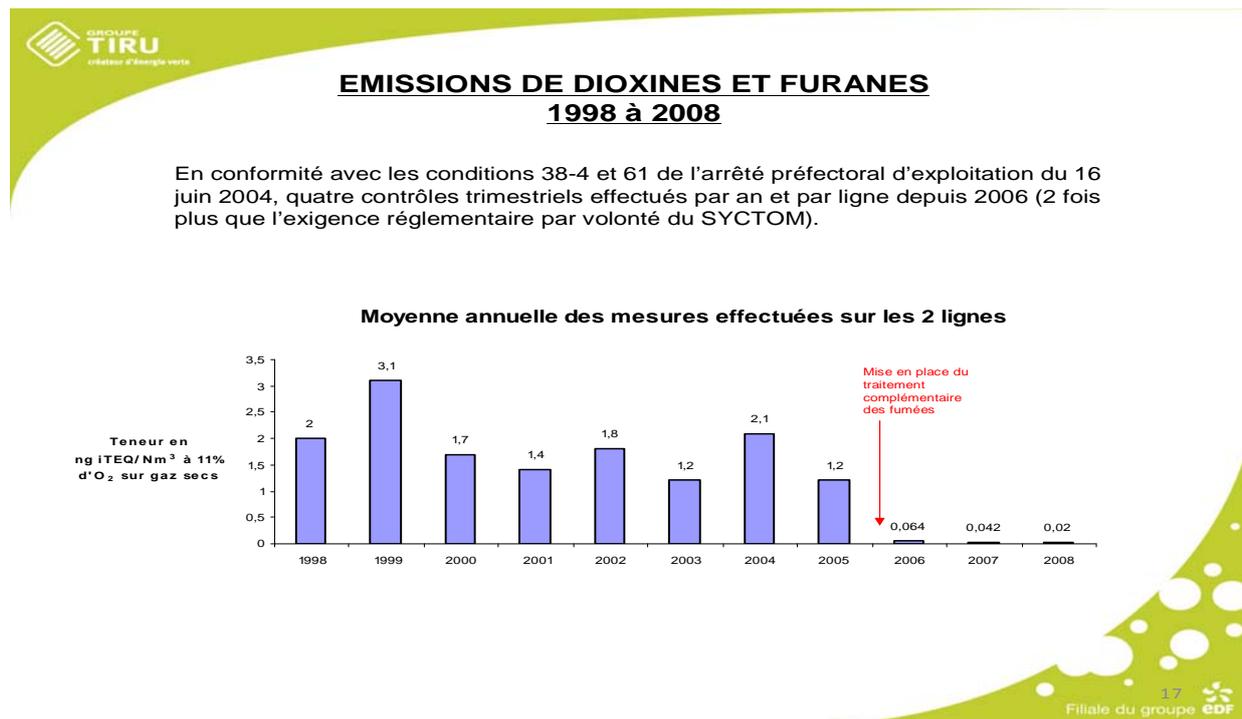
❖ **Prélèvement en continu :**

	Ligne 1	Ligne 2
Moyennes	0,043	0,049

ng = 0,000000001 g

.../...

L'histogramme des émissions de dioxines et furanes de 1998 à 2008, montre une baisse très importante des taux dès la mise en place du système de traitement des fumées **complémentaire** (Modification SYCTOM du 21/09/2009).↓



M. GOUJET aborde ensuite :

Les dépassements de seuils réglementaires des rejets atmosphériques d'après les mesures en continu :

❖ **Concernant la durée de dépassement des valeurs limites à l'émission en moyennes semi horaires**, sachant que le **seuil légal par ligne est de 60 heures et pas plus de 4 heures consécutives**, et que pour le CO, la réglementation limite à 7 le nombre des moyennes 10min dépassant le seuil sur 24h.

➤ **En 2007** la durée de dépassements s'est élevée : Ligne 1 : 49h 23 minutes ; Ligne 2 : 24h 10 minutes

➤ **En 2008** la durée de dépassements s'est élevée : **Ligne 1 : 10h 50 minutes ; Ligne 2 : 12h 00 minutes**

⇒ Ce qui représente moins de 0,17% de la durée totale du fonctionnement des fours. Ces durées sont très en deçà de la limite réglementaire de 60 heures par four et le seuil des 4 heures consécutives n'a jamais été dépassé.

❖ **Concernant le nombre de dépassements en moyennes journalières : Ligne 1 : 6 jours ; Ligne 2 : 8 jours**

Les causes des dépassements de certains paramètres et les actions engagées

- HCl : Dysfonctionnements au niveau du lavage des fumées ⇒ Entretien préventif du matériel de traitement des fumées.

- CO et COT : Dysfonctionnements du matériel d'incinération ⇒ Entretien préventif (grille, alimenteurs...)

- SO₂ : Problèmes mécaniques de pompes au niveau de l'unité de DéSO_x ⇒ Fiabilisation du poste de préparation et d'injection de soude. En 2009, les résultats sont meilleurs.

- NO_x : Dysfonctionnements de la régulation du dosage d'ammoniacque nécessaire au traitement des oxydes d'azotes ⇒ Optimisation de la régulation.

⇒ Sensibilisation des équipes de conduite face aux dépassements.

Pour les cas particuliers concernant les moyennes journalières, M. GOUJET explique que le calcul des moyennes journalières, dans 30% des cas, est défavorable sur une journée lorsqu'il y a arrêt ou démarrage du four pendant cette même journée (calcul sur seulement quelques heures). Par ailleurs, la majorité des dépassements, pour 40% des cas, présente un différentiel très faible avec le seuil limite.

Pour information : premier semestre 2009 = aucune moyenne journalière dépassée.

Concernant les dépassements des seuils réglementaires des rejets atmosphériques, le nombre de journées d'indisponibilité des analyseurs de fumées, pour un seuil légal par ligne de 10 jours, s'est élevé :

➤ **En 2007** : Ligne 1 : 22 jours ; Ligne 2 : 1 jour.

➤ **En 2008** : **Ligne 1 : 10 jours ; Ligne 2 : 1 jour**

Remarque : la majorité des journées d'indisponibilité font suite à des dysfonctionnements des analyseurs de poussières (problèmes mécaniques).

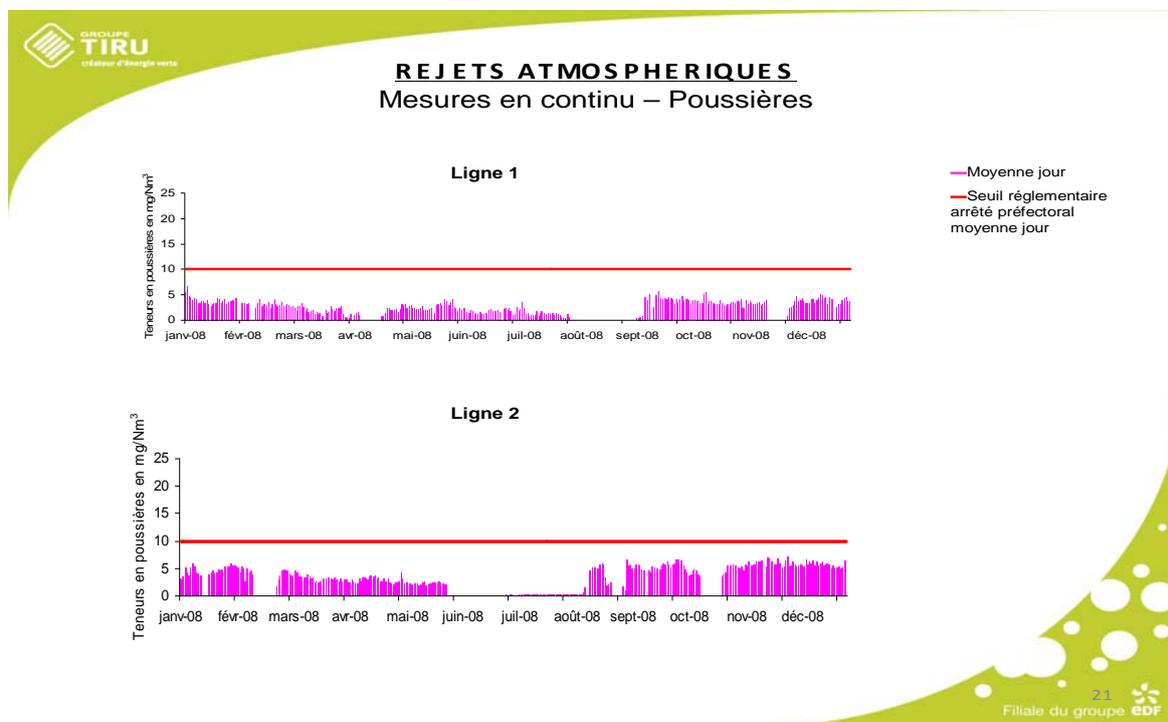
.../...

En 2008, la limite a été respectée pour les deux lignes grâce à la mise en place des analyseurs de poussières supplémentaires (redondants) et une meilleure réactivité de l'entreprise qui assure la maintenance des appareils. Le personnel a été sensibilisé afin de prévenir les pannes.

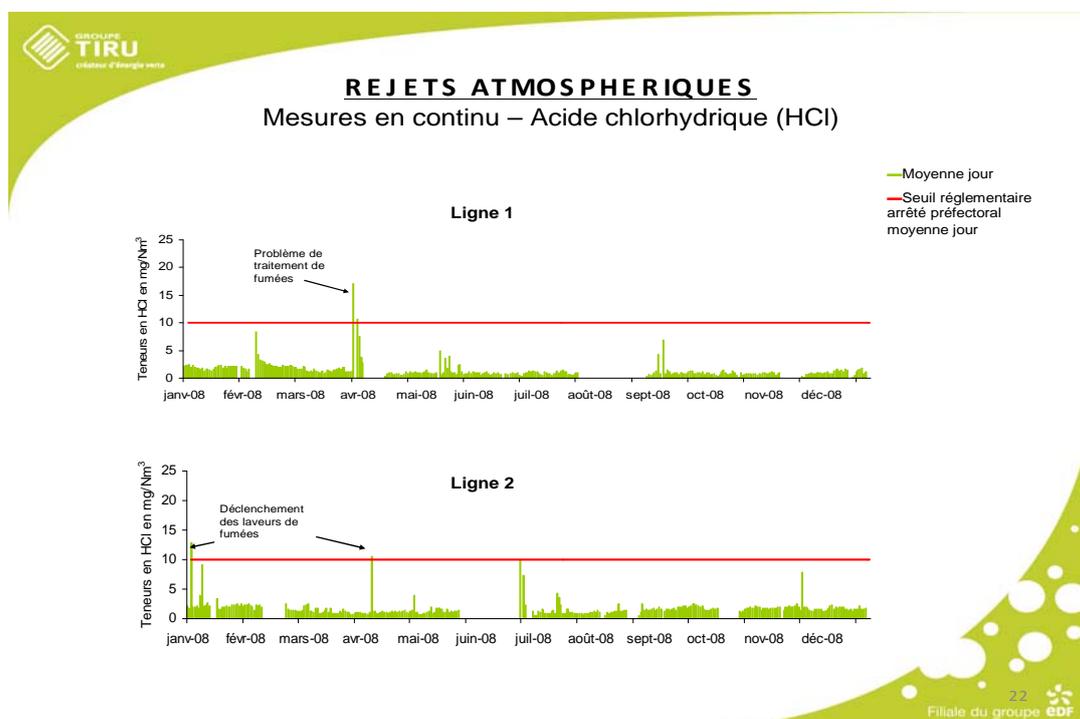
Pour information : premier semestre 2009 = 1 journée d'indisponibilité.

M. LECOINTRE, présente les graphiques relatifs aux contrôles en continu des rejets atmosphériques :

Les poussières ↓

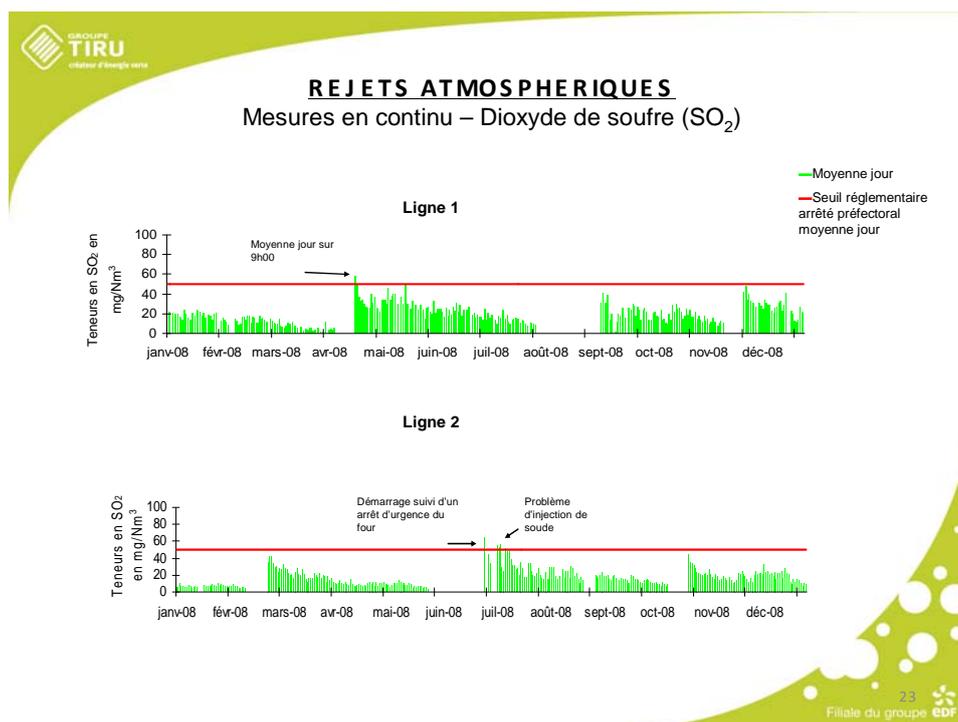


L'acide chlorhydrique (HCl) ↓

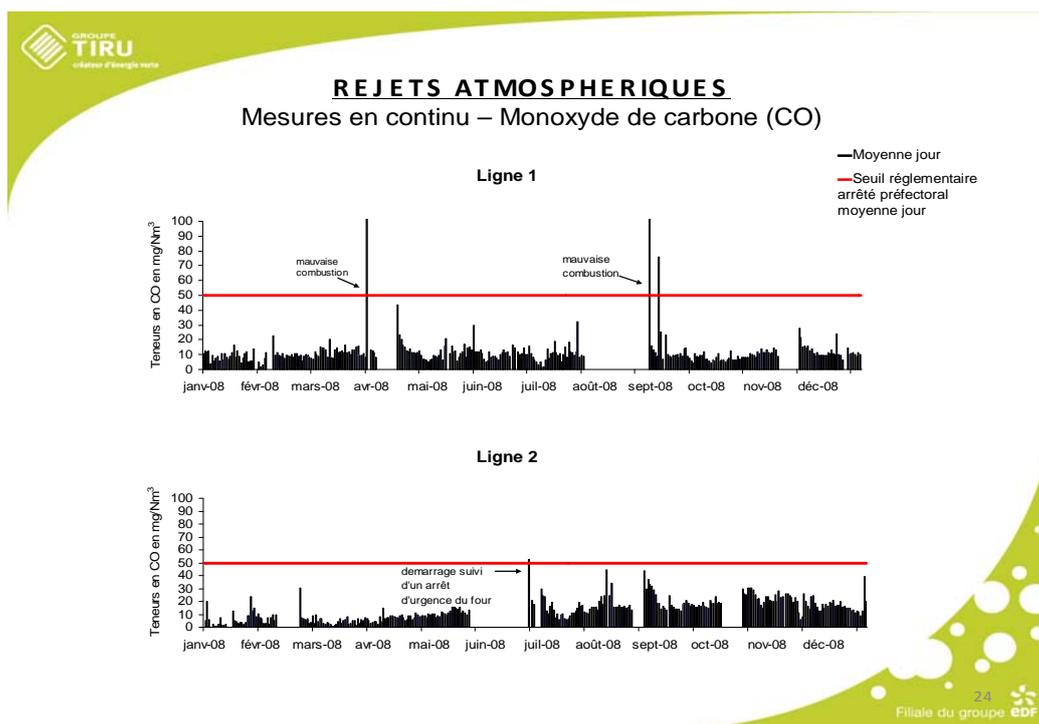


.../...

Le dioxyde de soufre (SO₂) fb ↓

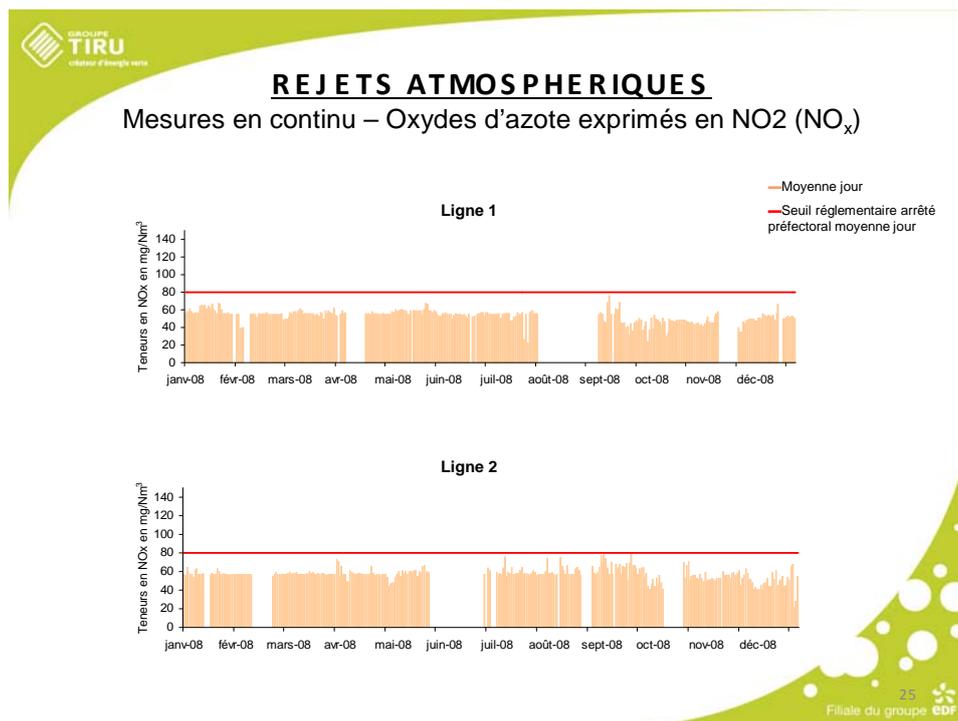


Le monoxyde de carbone (CO) ↓



.../...

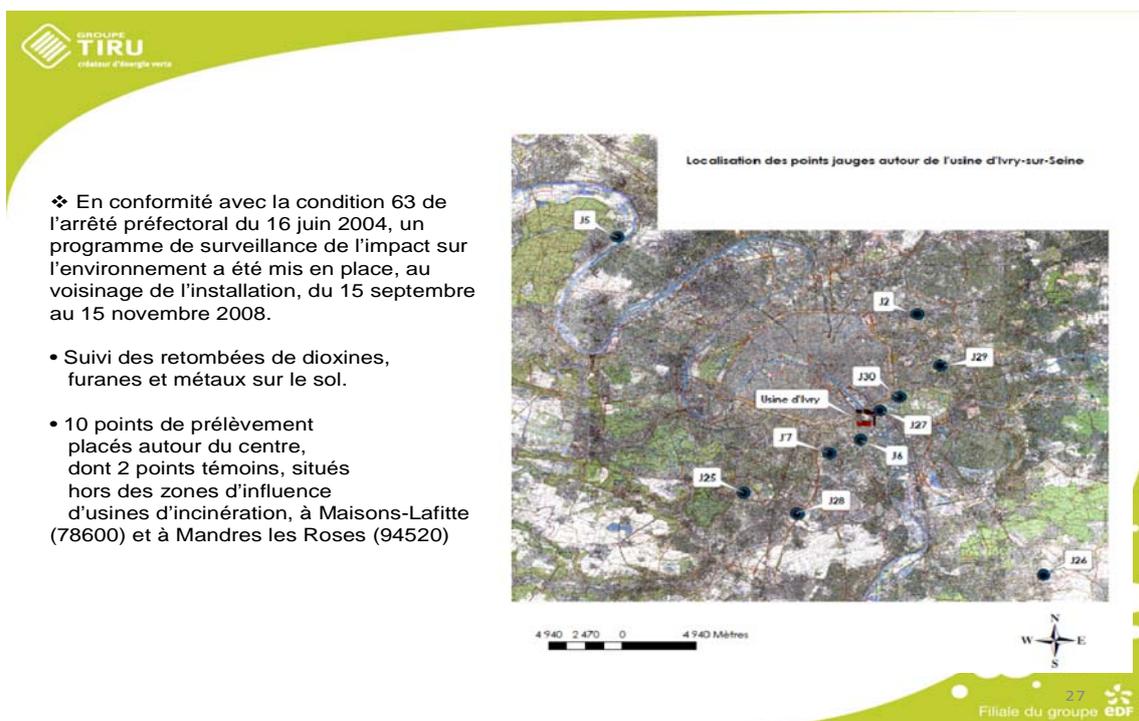
Les oxydes d'azote (NO_x) ↓



LES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Mme MAUVILLAIN, du SYCTOM, présente le programme de surveillance des retombées atmosphériques du centre de Paris/Ivry -

Cartographie des points de prélèvement (jauges) mis en place ↓



.../...

Les retombées mesurées ↓

**(J27 est le point le plus proche de l'usine, il est situé dans la direction nord-est ;
J25 est le point le plus éloigné, il est situé vers le sud-ouest)**

(Modification SYCTOM du 21/09/2009).



Pas de valeurs réglementaires pour le dépôt au sol des dioxines et furanes, mais il existe des valeurs de référence données par l'INERIS :

- Zone rurale : 5 à 20 pg ITEQ/m²/jour,
- Zone urbaine : 10 à 85 pg ITEQ/m²/jour,
- Proche d'une source : jusqu'à 1 000 pg ITEQ/m²/jour.

N° JAUGE	Dépôt total des métaux solubles et insolubles en µg/m ² /jour		Dépôt total des PCDD/F pg ITEQ/m ² /jour	
	maximum	déteçté	maximum	déteçté
J25	64,83	63,91	2,38	2,35
J28	98,38	95,18	3,00	2,97
J7'	154,57	151,97	3,00	2,96
J6	64,15	62,78	0,78	0,70
J27	108,44	106,80	3,50	3,47
J30	222,41	220,52	2,32	2,24
J29	78,46	76,38	2,74	2,70
J2	173,77	172,34	5,31	5,28
J5 (jauge témoin)	49,32	48,17	1,94	1,87
J26 (jauge témoin)	39,66	38,37	1,82	1,74

Les métaux lourds mesurés sont :

Cr (Chrome), Mn (Manganèse), Ni (Nickel), Cu (Cuivre), Zn (Zinc), As (Arsenic), Cd (Cadmium), Tl (Thallium), Pb (Plomb), Sb (Antimoine), Co (Cobalt), V (Vanadium), Hg (Mercure)

En 2008, le Zn (Zinc), bien que non requis réglementairement, a été ajouté à cette liste.

* maximum = déteçté + seuil de déteçtion

Les valeurs inférieures au seuil de déteçtion sont considérées comme égales à la valeur seuil.

Commentaires ↓

- Les dépôts de dioxines et furanes mesurés sont inférieurs ou dans la fourchette des valeurs observées en zone rurale. Le fonctionnement de l'usine d'Ivry-sur-Seine n'entraîne pas de modification significative au niveau des dépôts en dioxines et furanes.
- Les dépôts en métaux lourds les plus importants apparaissent au point J30 pourtant plus éloigné que J27 de l'usine d'Ivry. Ces dépôts diminuent ensuite en J29 et augmentent en J2. Suite à cette observation, l'hypothèse d'autres sources d'émission que l'UIOM peut être envisagée. *Il n'existe pas de référence pour comparer les résultats.* (Modification SYCTOM du 21/09/2009)

LES REJETS LIQUIDES

Les contrôles effectués sur les rejets liquides en sortie des 3 stations de traitement du site (TE, TER et Neutralisation), sont effectués conformément aux arrêtés d'exploitation ICPE et d'autorisation de déversement par le conseil général du Val-de-Marne vers la station d'épuration du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) à Valenton, comme suit :

❖ Contrôles en continu :

- Stations TE, TER et Neutralisation : débit, température, pH et COT

❖ Contrôles quotidiens par laboratoire agréé :

- Station TE : MES (matières en suspension)

- Stations TER et Neutralisation : DCO (Demande chimique en oxygène) et MES

❖ Contrôles mensuels par laboratoire agréé portent sur les paramètres suivants :

- pH, MES, plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, arsenic, nickel, zinc, étain, manganèse, DCO, demande biologique en oxygène (DBO₅), hydrocarbures totaux, chrome VI, fluorures, cyanures, indice phénol, composés organo-halogénés (AO_x), thallium, aluminium, fer, phosphore total, azote total, dioxines et furanes.

Les résultats des contrôles sont transmis mensuellement au STIIC, au Conseil Général du Val-de-Marne, au SIAAP et intégrés dans le dossier d'information du public accessible sur le site internet de TIRU.

.../...

Paramètres mesurés mensuellement & seuils réglementaires par station ↓

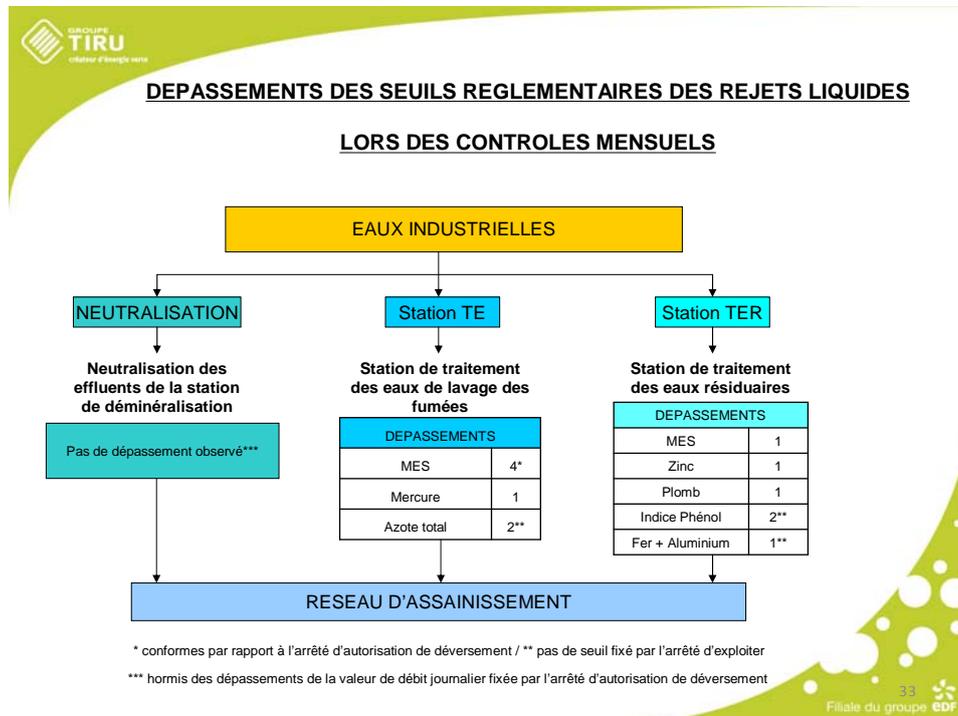
CONTROLES MENSUELS PAR LABORATOIRE AGREE

Autocontrôle : Analyses sortie stations TE, TER et Neutralisation " Moyennes annuelles des concentrations jours " à partir des contrôles mensuels

	TE		TER		NEUTRALISATION	
	Concentration	Seuil réglementaire	Concentration	Seuil réglementaire	Concentration	Seuil réglementaire
pH	7,3	5,5<pH<8,5*	7,4	5,5<pH<8,5*	7,2	5,5<pH<8,5*
Matières en suspension mg/l	20,6	30** (600***)	78,2	600*	9,5	600*
Plomb mg/l	0,027	0,2*	0,1	0,2*	0,007	0,2*
Cadmium mg/l	0,007	0,05*	0,01	0,05*	0	0,05*
Mercurure mg/l	0,009	0,03*	0,0002	0,03*	0,001	0,03*
Chrome mg/l	0,006	0,5*	0,02	0,5*	0,005	0,5*
Cuivre mg/l	0,010	0,5*	0,05	0,5*	0,008	0,5*
Arsenic mg/l	0	0,1*	0,0003	0,1*	0,0001	0,1*
Nickel mg/l	0,003	0,5*	0,02	0,5*	0,005	0,5*
Zinc mg/l	0,047	1,5*	0,3	1,5*	0,036	1,5*
Etain mg/l	0,013	2***	0,01	2***	0,002	2***
Manganèse mg/l	0,014	1***	0,1	1***	0,008	1***
DCO mgO2/l	254	125** (2000***)	57,0	2000*	51	2000*
D.B.O.5 mgO2/l	6,9	800***	6,1	800***	1,7	800***
Hydrocarbures totaux mg/l	0	5*	0	5*	0	5*
Chrome VI mg/l	0,004	0,1*	0,01	0,1*	0,001	0,1*
Fluorures mg/l	7,6	15*	0,9	15*	0,9	15*
Cyanures mg/l	0,004	0,1*	0	0,1*	0	0,1*
Indice phénol mg/l	0,04	0,2***	0,1	0,2***	0,01	0,2***
AOX mg/l	1,3	5*	0,1	5*	0,1	5*
Thallium mg/l	0,003	0,05*	0,0002	0,05*	0,001	0,05*
Aluminium + Fer mg/l	0,4	5***	2,6	5***	0,8	5***
Phosphore total mg/l	0,05	50***	0,3	50***	0,1	50***
Azote total mg/l	68	150***	6,6	150***	35	150***
Dioxines Furanes (OMS) pg/l	4,7	300**	5,8	300**	0,9	300**

* seuils des arrêts d'exploiter et d'autorisation de déversement
 ** seuils de l'arrêté d'exploiter essentiellement
 *** seuils de l'arrêté d'autorisation de déversement essentiellement

Dépassements par station des seuils lors des contrôles mensuels ↓



26 paramètres surveillés par station de traitement des eaux. Tous les rejets des stations sont surveillés et il y a un contrôle mensuel par station.

936 analyses ont été réalisées sur les 3 stations dans l'année 2008.

13 résultats d'analyses se sont avérés supérieurs aux seuils réglementaires, soit moins de 1,4% de dépassement dans l'année.

.../...

Les causes des dépassements et les actions engagées sont :

- MES* (Matières en suspension) : Stockage de boues trop important dans les décanteurs ⇒ Vidange des appareils et gestion plus rigoureuse des extractions de boues.
- Mercure, plomb et zinc : MES trop importantes et dysfonctionnement de l'appareil de régulation ⇒ Réparation de l'appareil.
- Fer + Aluminium**, indice phénol** et azote total** ⇒ Pas de cause identifiée ce jour.

Remarques :

Pour les dépassements en MES (en sortie de station TE), il est important de noter que le seuil de 30mg/l de l'arrêté d'exploiter correspond à un rejet en milieu naturel, or celui-ci est orienté vers un réseau d'assainissement pour lequel l'arrêté d'autorisation de déversement fixe un seuil à 600 mg/l.

Les dépassements des seuils en concentration n'ont, en aucun cas, généré de dépassement de flux de polluants. La conformité aux seuils de l'arrêté d'autorisation de déversement est respectée.

Des contrôles inopinés ont été effectués par :

- le Conseil Général du Val-de-Marne, le 14 octobre 2008,
- le laboratoire de Rouen mandaté par le STIIC, les 4 et 5 novembre 2008.

Les résultats de ces contrôles, suite à un prélèvement sur 24 heures, attestent de la **conformité des rejets** de l'usine par rapport aux exigences des arrêtés.

Les rejets liquides, traités et contrôlés dans le centre, sont envoyés dans le réseau d'assainissement vers la station de traitement de Valenton du SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne).

LES INCIDENTS D'EXPLOITATION

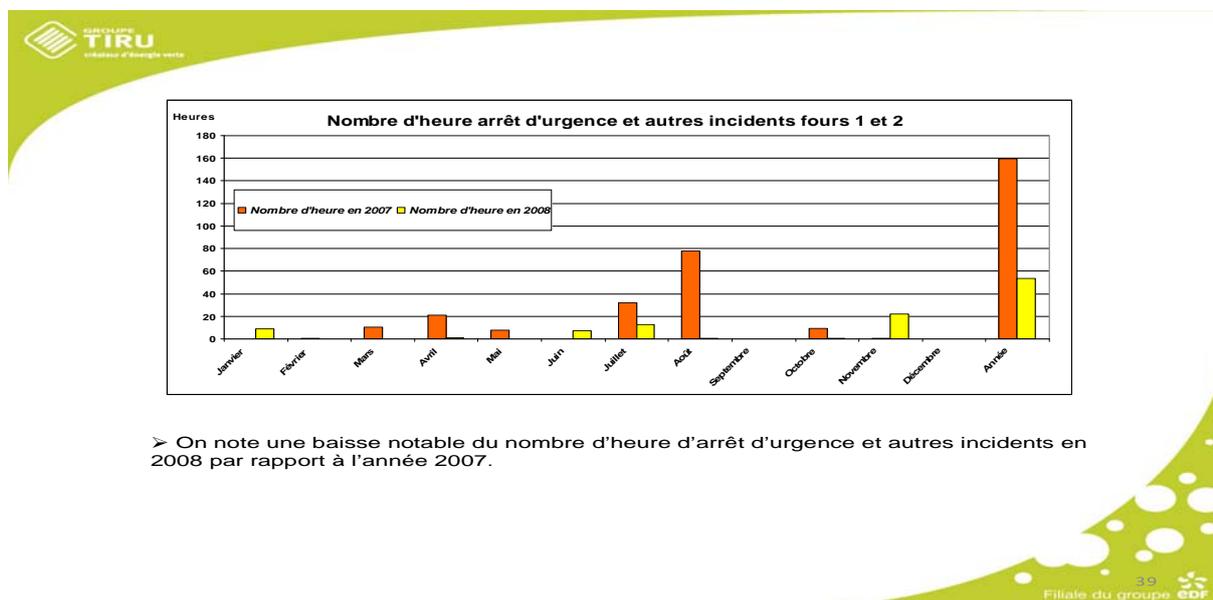
M. DESCLOS, Chef du service environnement et sécurité du Groupe TIRU, précise que les incidents d'exploitation peuvent être de 3 ordres :

- Les arrêts d'urgence : il s'agit d'arrêts fortuits immédiats des fours/chaudières pour assurer la protection des personnes et/ou des biens. L'arrêt au bois est impossible.
- Les ouvertures d'exutoires : Il s'agit d'organes de sécurité sur les circuits des fumées qui s'ouvrent en cas d'incident technique pour assurer la protection des personnes et/ou des biens.
- Autres incidents : Enfumage de l'usine et de ses abords, ouverture de soupapes de surpression vapeur...

Durée des incidents :

- En 2007 : Ligne 1 : 70h 50 min ; Ligne 2 : 89h
- En 2008 : Ligne 1 : 14h 25 min ; Ligne 2 : 38h 55 min

Conformément à la réglementation, l'exploitant communique au STIIC le nombre, les durées, l'explication des incidents ainsi que les actions prises pour les éviter.



➤ On note une baisse notable du nombre d'heure d'arrêt d'urgence et autres incidents en 2008 par rapport à l'année 2007.

L'exploitant a essayé d'estimer les flux émis à l'occasion de ces incidents en se basant dans certains cas sur des données issues de parutions scientifiques.

Polluants	Flux émis en tonnes		Flux émis accidentellement en tonnes	Flux totaux en tonnes	Flux admissibles en tonnes au vu des concentrations autorisées par l'arrêté préfectoral
Poussières	10	*	0,13	10,1	30,3
Acide chlorhydrique (HCl)	4,5	*	0,11	4,6	30,3
Dioxyde de soufre (SO ₂)	54,1	*	0,08	54,2	151,3
Monoxyde de carbone (CO)	38	*	2,9	40,9	151,3
Oxydes d'azotes (NO _x)	162,4	*	0,54	162,9	242
Carbone organique total (COT)	1,1	*	0,035	1,14	30,3
			Flux émis accidentellement en g iTEQ	Flux totaux en g iTEQ	Flux admissibles en g iTEQ au vu des concentrations autorisées par l'arrêté préfectoral
Dioxines et furanes	0,06	**	0,00352	0,0635	0,3

* Mesures en continu

** Mesures ponctuelles trimestrielles par laboratoire agréé

Commentaire de TIRU : Les flux émis accidentellement sont très faibles par rapport aux flux en fonctionnement normal, qui sont eux-mêmes en-dessous des quantités théoriquement permises par la réglementation. (Modification SYCTOM du 21/09/2009)

M. BOISSEAU du Groupe TIRU, commente le chapitre bruit et odeurs :

❖ Bruit

- Campagnes de mesures du bruit en limite de propriété : des dépassements observés ; modélisation acoustique en cours pour identification des sources sonores à traiter,
- Une sensibilisation est faite régulièrement au personnel,
- Pas de plainte enregistrée en 2008.

Un registre a été créé suite à la CLIS de 2007 (comme Mme LOICHOT, conseillère municipale l'avait demandé) afin de recenser les bruits générés par des incidents d'exploitation. Le seul bruit identifié, le 9 décembre 2008 pendant 5 minutes, est du à l'ouverture d'une soupape de surpression de la ligne 1 pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Mme LOICHOT rappelle que le bruit des lâchers de soupape est très gênant notamment la nuit, pour les riverains.

M. FOURNET du SYCTOM ajoute que des campagnes de bruit seront effectuées en cas de problème et les solutions apportées par des travaux si nécessaires.

M. GOUJET, précise qu'un enregistreur de bruit est à l'étude (pour déterminer la nature et la provenance).

❖ Odeurs

- Limitation du stock des déchets en fosse de réception,
- Mise en dépression de la fosse de réception des déchets,
- Fermetures systématiques des portes au niveau du quai de déchargement des déchets,
- Pas de plainte enregistrée en 2008.

CONTRÔLE DE LA RADIOACTIVITÉ DES DÉCHETS À L'ENTRÉE DU SITE

M. LECOINTRE décrit le **système de détection de radioactivité** mis en place à l'entrée du site ↓

Le détecteur de radioactivité fonctionne en permanence. En 2008, **16 déchets ont été ainsi détectés par le système contre 21 en 2007.**

Ils résultent essentiellement d'activités de soins et sont contaminés avec des radioéléments à vie courte :

- ✓ Iode 131 (8 jours*) ; 11 déchets, soit 68,75% des déclenchements,
- ✓ Technétium 99 (6 heures*) ; 4 déchets, soit 25% des déclenchements,
- ✓ Indium 111 (3 jours*) ; 1 déchet, soit 6,25% des déclenchements.

* période radioactive

.../...

Pour répondre à la question de M. CANDIO, de l'association Nature & Société, en cas d'alerte radioactive de déchets hospitaliers, Ivry n'incinère pas de déchets hospitaliers. Lorsque l'alarme du portique de détection de la radioactivité se déclenche, la benne est isolée. Toutes les dispositions sont prises et les autorités sanitaires informées. Le déchet est pris en charge par une société spécialisée. L'exploitant communique au STIIC tout déclenchement ainsi qu'un bilan trimestriel.

CAS PARTICULIER DES ARRÊTS ET DÉMARRAGES DES FOURS

Les dispositions suivantes ont été prises ↓

- Mise en place d'une étape supplémentaire de traitement des dioxines et furanes,
- Mise en place de brûleurs de réchauffage des fumées de combustion en aval de chaque groupe four chaudière,
- Mise en place d'un système de prélèvement en continu des dioxines et furanes rejetées à l'atmosphère,
- Substitution de la combustion de bois de coupe à l'utilisation d'un brûleur en chambre de combustion, lors des phases de démarrage et d'arrêt d'un four,

Des campagnes de mesures de polluants en cheminée sont réalisées, lors de ces phases, par des laboratoires extérieurs. Les résultats sont communiqués régulièrement au STIIC.

Les résultats, depuis 2006, illustrent la démarche d'amélioration continue menée par le SYCTOM et TIRU dans la maîtrise de ces phases transitoires. Ils montrent, en 2008, des concentrations en polluants d'un niveau équivalent à celles mesurées lors de démarrages à l'aide de brûleurs fioul, excepté pour le CO, HAP et COV.

MODIFICATIONS APPORTÉES À L'INSTALLATION EN 2008

- Remplacement des pH-mètres et déplacement des pompes de mise à pH et de neutralisation de la station TER,
- Remplacement de la régulation de niveau du bac de stockage des boues du procédé de recyclage des boues de décarbonatation vers les extracteurs mâchefers,
- Remplacement des vis transporteuses du procédé de séparation des cendres sous chaudières,
- Modification et ajout d'équipements au niveau des circuits de condensats CPCU et d'eau d'appoint afin d'assurer le traitement et l'élimination des organismes biologiques présents dans les eaux,

Ce qui est notable ☞ Installation de **deux analyseurs de poussières supplémentaires** de type Bêta 5M (un par cheminée) **pour assurer la continuité totale des mesures en cas d'indisponibilité des analyseurs titulaires.**

MISE EN DEMEURE

L'exploitant TIRU a été mis en demeure par arrêté préfectoral du 30 janvier 2008 de prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier aux **non-conformités relevées** par le STIIC dans son rapport de synthèse du 13 décembre 2007, et de respecter les prescriptions correspondantes de l'arrêté préfectoral d'exploitation, dans un délai de 3 mois :

1 - Lors des arrêts fortuits des installations, l'exploitant ne mettait pas toujours en place les moyens nécessaires à **l'alimentation des fours** au bois pendant la phase d'extinction, qui s'est donc faite **aux ordures ménagères** (en 2007, pas de stock de bois sur site) ⇒ **Dispositions prises en 2008 :**

- Mise en œuvre d'une **consigne de conduite des groupes four/chaudière**, adressée au Préfet le 30 avril 2008, explicitant les conditions d'arrêts fortuits ainsi que les modes opératoires s'y rattachant.
- Constitution de **stocks de bois sur le site en quantités suffisantes** pour assurer un arrêt et redémarrage de four, un stock de 120 tonnes dans 10 bennes sur un terrain côté rue Victor Hugo et un stock de 350 tonnes dans la fosse de réception des ordures ménagères, dans une zone réservée à cet usage.

En 2008, l'ensemble des arrêts et redémarrages de four (hors arrêt d'urgence) s'est fait avec du bois.

2 - L'exploitant n'a pas arrêté les fours en 2007 alors que plus de 7 moyennes 10 min de CO dans la journée avaient **dépassé le seuil réglementaire de 150mg/m³** (soit plus de 5% des mesures sur 24h). ⇒ **Actions engagées en 2008 :**

- Ces nombreux dépassements observés en 2007 faisaient suite à des **problèmes de combustion des déchets** qui ont été **résolus lors des arrêts du mois de juillet 2007**. En avril 2008, le four 1 a été arrêté avec du bois une journée sur dépassement de cette valeur limite.

En 2008 on comptabilise pour le four 1, 2 heures 20 minutes (17 heures en 2007) de dépassements en CO et seulement 30 minutes pour le four 2.

.../...

3 - 10 moyennes journalières par an peuvent être écartées au maximum pour cause de mauvais fonctionnement ou d'entretien du système de mesure en continu. Cependant, **en 2007, 22 moyennes journalières n'ont pas été validées sur défaut d'analyseur sur le four 1 pour les mesures de poussières.** ⇒ **Actions engagées :**

- En août 2008, **2 analyseurs de poussières supplémentaires ont été installés en cas de dysfonctionnement** des analyseurs titulaires (analyseurs de type Bêta 5M). Ces nouveaux équipements associés à une maintenance renforcée par la société Environnement SA ont **permis à TIRU de réduire le nombre de journées d'indisponibilité** et ainsi de répondre à l'arrêté préfectoral.

Les actions engagées par l'exploitant, dès la fin de l'année 2007, ont permis au Préfet de procéder à la levée de la mise en demeure le 14 mai 2009.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consommation d'eau : une étude menée par TIRU Ingénierie est en cours afin de baisser la consommation d'eau (bilan des diverses consommations en 2008 et étude pour économie).

Consommation d'énergie : une étude est en cours, en partenariat avec la société Schneider, pour réduire la consommation d'électricité.

Système de management environnemental : le Groupe TIRU est certifié ISO 14001 depuis 2005. L'audit de renouvellement de la certification s'est déroulé avec succès en juin 2009.

COMMUNICATION ET INFORMATION

La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)

La CLIS s'est réunie le 17 juin 2008 à Ivry-sur-Seine et le 3 juillet 2009 à la préfecture du Val-de-Marne.

Les journées portes ouvertes

Une journée porte ouverte est organisée chaque année pour le public. Elle a eu lieu le 22 juin 2008. Cette année, elle s'est déroulée le 6 juin.

Sites internet

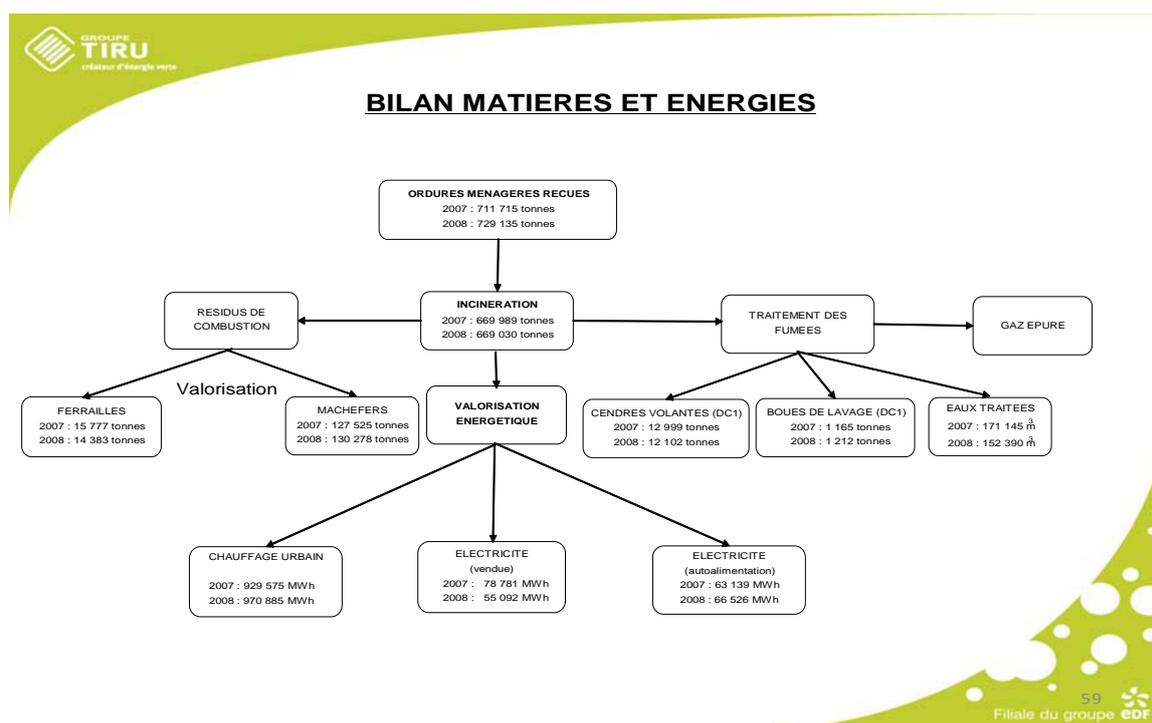
Les sites du SYCTOM et de TIRU, ainsi que celui de la Préfecture du Val-de-Marne, disposent de pages dédiées au centre d'incinération d'Ivry-sur-Seine, ils livrent une information complète sur ses caractéristiques, son fonctionnement et les principaux résultats environnementaux.

www.groupe-tiru.com

www.syctom-paris.fr

www.val-de-marne.pref.gouv.fr (Environnement/déchets et recyclages)

Tableaux ANNEXES AU BILAN 2008



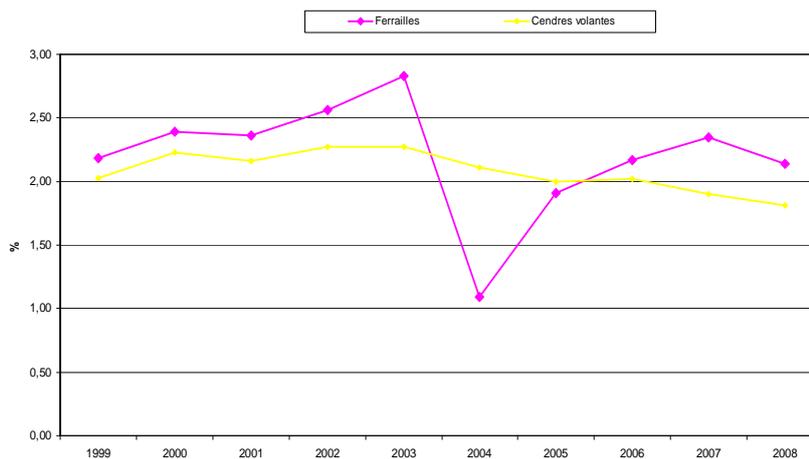
.../...

VOLUMES D'EAU PRELEVES EN M³ EN 2007 et 2008

Prélèvements	Utilisations	Volumes prélevés en 2007	Volumes prélevés en 2008
Eau de ville	Besoins domestiques : eau de consommation et eau sanitaire	16 665	15 044
Eau de Seine	Besoins industriels : production d'eau déméralisée, lavage des fumées ...	1 796 730	2 091 827
	Eau de refroidissement des condenseurs	93 063 620	88 144 000
	TOTAL	94 877 015	90 250 871

POURCENTAGE DE CENDRES ET FERRAILLES PAR RAPPORT AU TONNAGE INCINERE

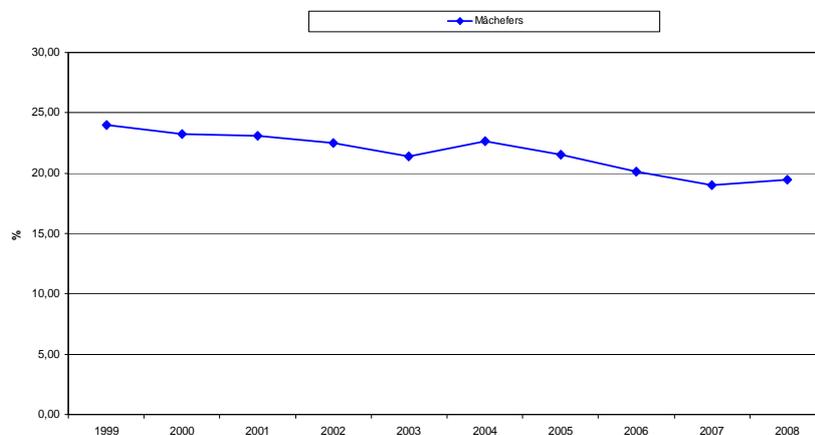
Evolution depuis 1999 des pourcentages de ferrailles et de cendres volantes évacuées par rapport aux tonnages de déchets incinérés



.../...

POURCENTAGE DE MACHEFERS PAR RAPPORT AU TONNAGE INCINERE

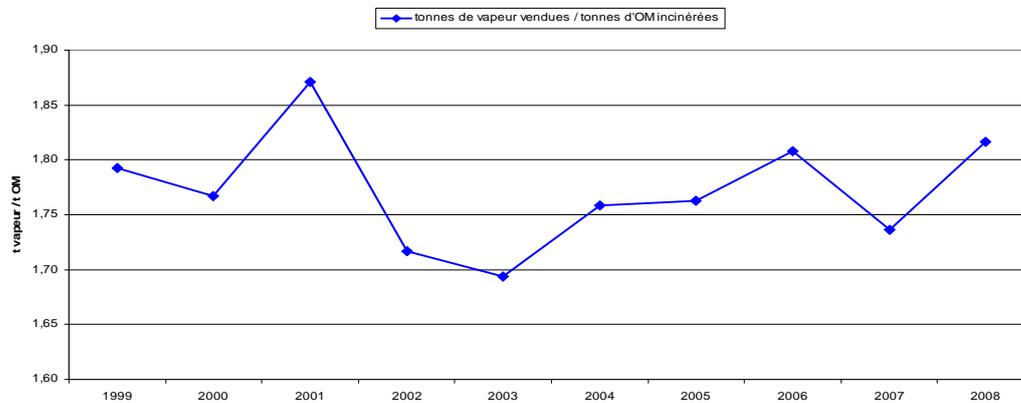
Evolution depuis 1999 des pourcentages de mâchefers par rapport aux tonnages de déchets incinérés



62
Filiale du groupe EDF

VENTE DE VAPEUR

Vente de vapeur ramenée au tonnage incinéré



La vente de vapeur a augmenté en 2008 suite à une demande plus importante de CPCU.

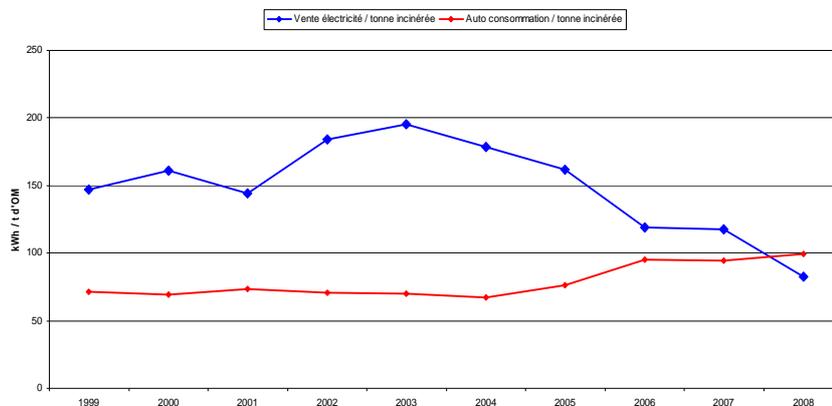
63
Filiale du groupe EDF

.../...

ELECTRICITE

Le Groupe Turbo Alternateur (GTA) produit l'électricité nécessaire aux besoins du centre et un surplus est vendu à EDF.

Valorisation énergétique ramenée à la tonne incinérée



La consommation d'électricité a augmenté en 2005 et 2006 suite à la mise en place des équipements complémentaires du traitement des fumées dans le cadre de la mise en conformité de l'installation avec les exigences de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002.

La baisse de la vente électrique constatée en 2008 s'explique par l'augmentation de la vente vapeur à la CPCU.

TRANSPORTS

NOMBRE DE CAMIONS

Camions réceptions OM	Camions évacuations OM + sous-produits	Total camions
151 546	7 014	158 560

On peut estimer que grâce au transport fluvial des mâchefers, c'est plus de 3 400 véhicules qui n'ont pas circulé sur les routes.

.../...

Récapitulatif des arrêts d'urgence en 2008



ARRETS D'URGENCE ET AUTRES INCIDENTS EN 2008

FOUR 1 2008	Type incident	Date début incident	Heure début incident	Date fin incident	Heure fin incident	Durée incident arrêt d'urgence en h	Durée autres incidents en h	Durée incidents en h	FSI	Cause et conséquence de l'incident
Juin	Arrêt d'urgence	11.06.08	8h20	11.06.08	9h15	0,92				Perte alimentation électrique four > déclenchement traitement des fumées > mise en sécurité des installations par ouverture des exutoires > émissions de fumées à l'atmosphère > arrêt d'urgence du four
	Départ aux exutoires	11.06.08	8h20	11.06.09	9h15		0,92	0,92	oui	
Juillet	Arrêt d'urgence	27.07.08	4h50	27.07.08	5h25	0,58		0,58	oui	perte alimentation électrique du four > impossibilité de maintenir la T2S > arrêt d'urgence du four
Septembre	Départ aux exutoires	10.09.08	8h30	10.09.08	8h40		0,17	0,17	oui	perte de la ligne 102 du traitement des fumées sur défaut registre FV03 (ligne 101 à l'arrêt) > perte traitement des fumées > mise en sécurité des installations par ouverture des exutoires > émissions de fumées à l'atmosphère
Octobre	Enfumage usine et ses abords	20.10.08	14h00	20.10.08	14h45		0,75	0,75	oui	glissement OM du à la présence importante de feuilles > impossibilité de contrôler la combustion > émissions de fumées à l'atmosphère
Novembre	Arrêt d'urgence	15.11.08	7h45	15.11.08	19h40	11,92				perte tableau électrique > déclenchement traitement des fumées > mise en sécurité des installations par ouverture des exutoires > émissions de fumées à l'atmosphère > arrêt d'urgence du four
	Départ aux exutoires	15.11.08	7h45	15.11.08	8h50		1,08	11,92	oui	
Décembre	Ouverture soupapes	09.12.08	13h40	09.12.08	13h45		0,08	0,08	oui	fermeture intempestive de la vanne vapeur sortie four lors d'une opération de maintenance électrique > ouverture soupapes ballon > émissions d'un jet de vapeur à l'atmosphère générant un bruit important
TOTAL						13,42	3,00	14,42		
FOUR 2 2008	Type incident	Date début incident	Heure début incident	Date fin incident	Heure fin incident	Durée incident arrêt d'urgence en h	Durée autres incidents en h	Durée incidents en h	FSI	Cause et conséquence de l'incident
Janvier	Arrêt d'urgence	13.01.08	13h25	13.01.08	22h20	8,92		8,92	oui	fuite tube d'eau > impossibilité de maintenir le niveau ballon du four > arrêt d'urgence du four
Avril	Départ aux exutoires	09.04.08	10h00	09.04.08	10h55		1,08	1,08	oui	perte de l'air contrôle > déclenchement du traitement des fumées > mise en sécurité des installations par ouverture des exutoires > émissions de fumées à l'atmosphère
Juin	Arrêt d'urgence	28.06.08	17h30	28.06.08	23h30	6,00		6,00	oui	perte du système hydraulique > impossibilité d'alimenter le four en OM > impossibilité de maintenir T2S > arrêt d'urgence du four
Juillet	Arrêt d'urgence	01.07.08	8h55	01.07.08	21h00	12,00		12,00	oui	perte du système hydraulique > impossibilité d'alimenter le four en OM > impossibilité de maintenir T2S > arrêt d'urgence du four
Août	Arrêt d'urgence	13.08.08	15h30	13.08.08	16h00	0,50		0,50	oui	perte des ventilateurs de tirage > déclenchement traitement des fumées > mise en sécurité des installations par ouverture des exutoires
	Départ aux exutoires	13.08.08	15h30	13.08.08	16h00		0,50	0,50	oui	
Novembre	Arrêt d'urgence	15.11.08	8h15	15.11.08	18h40	10,42		10,42	oui	perte tableau électrique > déclenchement traitement des fumées > mise en sécurité des installations par ouverture des exutoires > émissions de fumées à l'atmosphère > arrêt d'urgence du four
	Départ aux exutoires	15.11.08	8h15	15.11.08	8h30		0,25	10,42	oui	
TOTAL						37,84	1,83	38,92		
FOURS 1 et 2										
TOTAL						51,26	4,83	53,34		

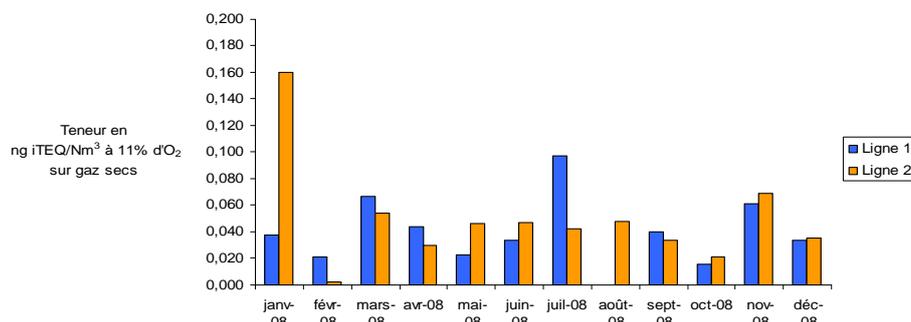
66
Filiale du groupe EDF

Mme LE FLOHIC du STIIC précise être en attente du bilan définitif des arrêts et démarrages des fours au bois pour l'année 2008.



En conformité avec la condition 61 de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2005, des prélèvements en continu des dioxines et furanes sont réalisés depuis 2006, à partir desquels sont calculées les moyennes mensuelles.

Moyennes mensuelles des dioxines et furanes en 2008



67
Filiale du groupe EDF

M. GOSNAT, Député Maire d'IVRY-SUR-SEINE demande quels sont les objectifs pour améliorer les performances indépendamment de la question de la reconstruction de l'usine.

.../...

1- LE CENTRE DE TRI

La capacité totale du centre de tri autorisée par l'arrêté préfectoral d'exploitation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) du 9 janvier 1995 modifié est de 90.000 tonnes par an (36.000 tonnes par an de matériaux issus des collectes sélectives + 54.000 tonnes par an d'encombrants).

PRESENTATION



- Mise en service en Mars 1997
 - Exploité par la société SITA IDF depuis Janvier 2005 dans le cadre d'un marché passé par le SYCTOM
- Historique des modifications
 - Ligne de tri encombrants convertie en ligne JRM (1998-2003) puis en tri CS multimatériaux (Mars 2003)
 - Modernisation des équipements de tri par SITA IDF en 2005 : mise en place d'une machine de tri optique et d'un trommel



- Amélioration de la performance du centre d'Ivry par SITA IDF en 2007 : mise en place d'une machine de tri optique supplémentaire sur la ligne des corps plats

03/07/09 > SITA IDF - CLIS Centre de tri et déchetterie SYCTOM - IVRY

3

Fonctionnement du centre de tri ↓

FONCTIONNEMENT DU SITE



- Centre de tri
 - Réception de la collecte de 6h à minuit du Lundi au Vendredi de 6h à 18h pour le Samedi
 - Flux moyen de véhicules : 44 bennes de CS / jour + 4 évacuations des matériaux recyclables
 - Tri de la collecte du Lundi au Vendredi en 3 postes (25 trieurs / poste)
 - 2 équipes SITA IDF – 1 équipe d'insertion SITA Rebond
 - Effectif : 79 CDI (dont 3 pour la déchetterie), 1 CDD, 6 ETP interim (avril 09) et 17 ETP insertion.
 - Autorisation : 36000 T/an de CS et 54000 T/an d'OE (arrêt du tri des OE)

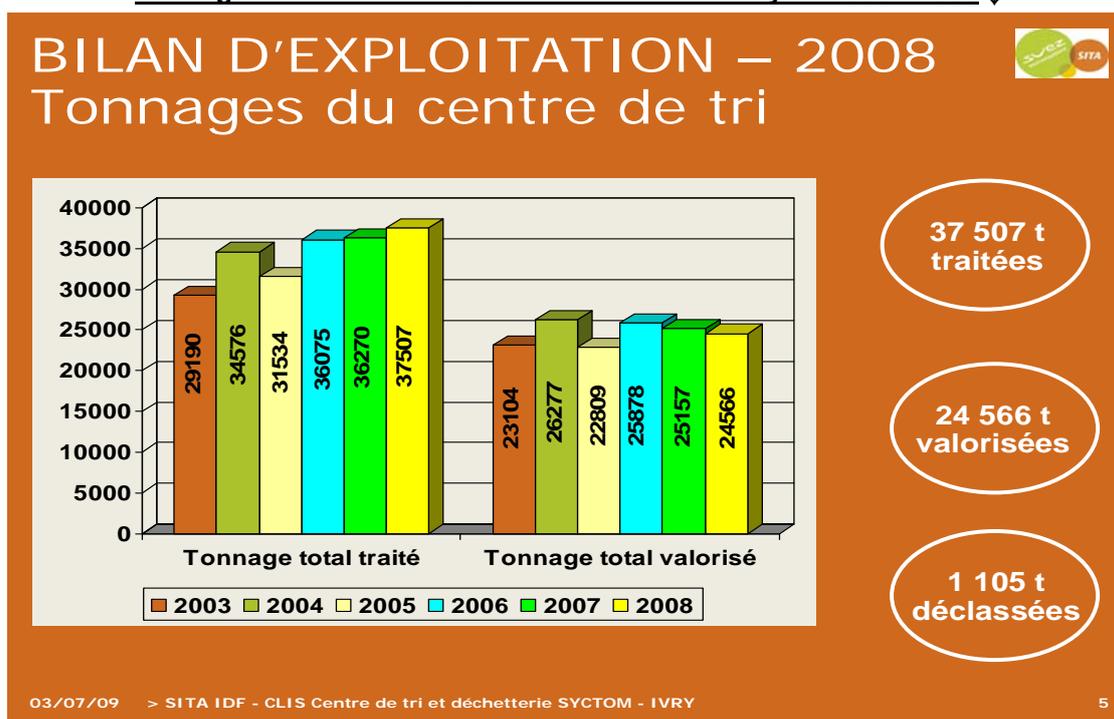


03/07/09 > SITA IDF - CLIS Centre de tri et déchetterie SYCTOM - IVRY

4

.../...

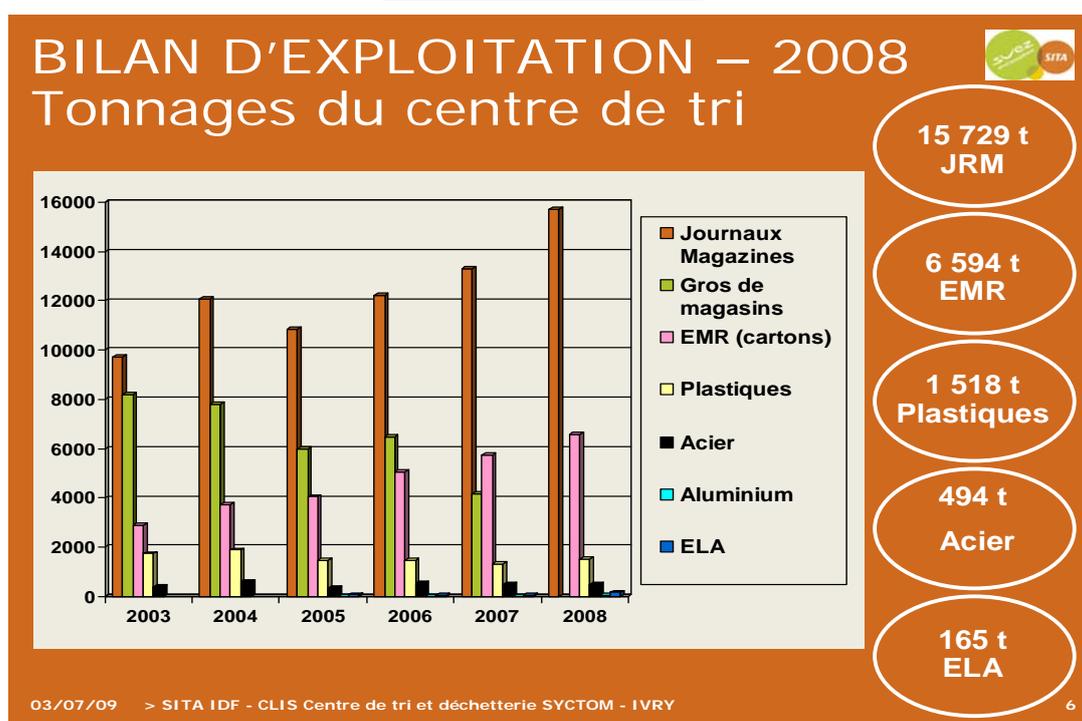
Tonnages traités et valorisés au centre de tri d'Ivry de 2003 à 2008 ↓



Devenir des produits triés ↓

MATÉRIAUX	DEVENIR
JRM (Journaux/Revue/Magazines)	Papier journal
CARTON EMR (Emballages et Matières Recyclables)	Carton brun
ELA (Emballages pour Liquides Alimentaires Tétra pack®)	Papier toilette
PET CLAIR (PolyÉthylène Téréphtalate)	Granulés de rembourrage ou fibres textiles (entrant dans la fabrication des bouteilles à partir de 07/2009)
PET Coloré	
PEHD (PolyÉthylène Haute Densité)	Produits en PEHD (Tuyaux d'assainissement...)
ACIER	Acier
ALUMINIUM	Pièces automobiles

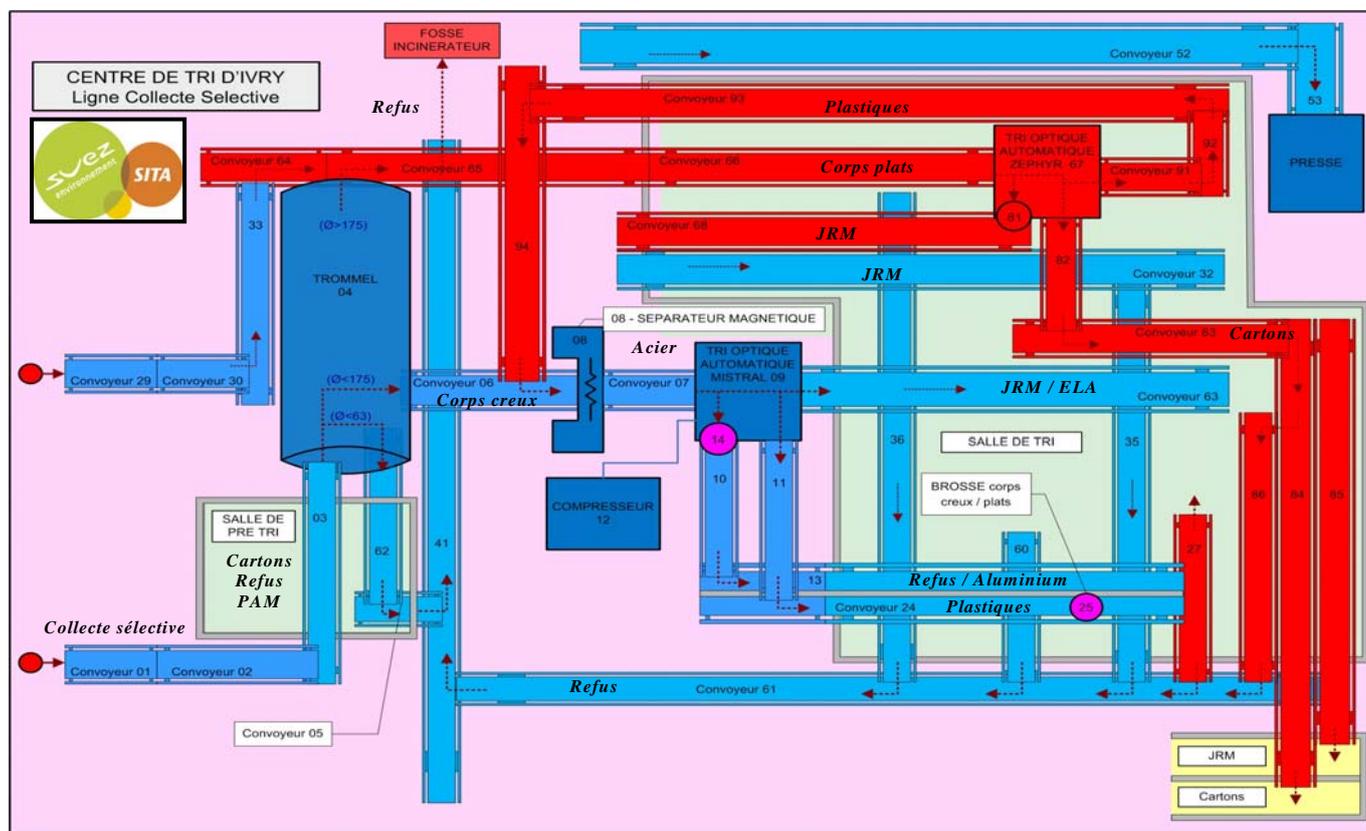
Tonnages traités en 2008 ↓



.../...

Les travaux réalisés en 2007 sur la chaîne de tri

- Rappel de l'objectif : Augmentation du taux de captation des Journaux Revues Magazines
- Moyens mis en place :
 - Installation d'une nouvelle machine de tri optique sur la chaîne des corps plats
 - Réduction de la taille des mailles du trommel
 - Ajout d'une table de tri dans la cabine principale
 - Modification des réglages de la machine de tri optique existante



Évolution de la valorisation suite aux travaux de modernisation du process

MATÉRIAUX	ÉVOLUTION 2007/2008 (ratio tonnage produit/tonnage entrant)
JRM (Journaux/Revue/Magazines)	+ 15%
CARTON EMR (Emballages et Matières Recyclables)	+ 12%
ELA (Emballages pour Liquides Alimentaires Tétrapack®)	+ 155%
PET CLAIR (PolyÉthylène Téréphtalate)	+ 1%
PET Coloré	+ 20%
PEHD (PolyÉthylène Haute Densité)	+ 21%
ACIER	0%
ALUMINIUM	+ 137%

Transport fluvial des JRM

- Mise en place en Juillet 2008,
- Chargement de container qui partent par péniche vers Rouen (Chapelle DARBLAY-UPM),
- Évacuation de 6 650 t par la voie fluviale en 2008 = 300 camions réalisant le trajet Paris – Rouen.

Environnement – Sécurité

- Consommation d'eau faible : 2 433 m³ (Sols et sanitaires), soit moins 13% par rapport à 2007,
- Rejet des eaux dans le réseau commun à TIRU,
- Impact sur l'air limité : absence de rejet à l'atmosphère du process (Uniquement les engins, camions et véhicules des particuliers) – Amélioration avec la mise en place du transport fluvial des JRM,
- Aucun accident/ incident grave en 2008.

.../...

2 - LA DÉCHETTERIE

La capacité maximale de réception de la déchetterie autorisée par l'arrêté préfectoral d'exploitation du 9 janvier 1995 est de 6000 tonnes par an.

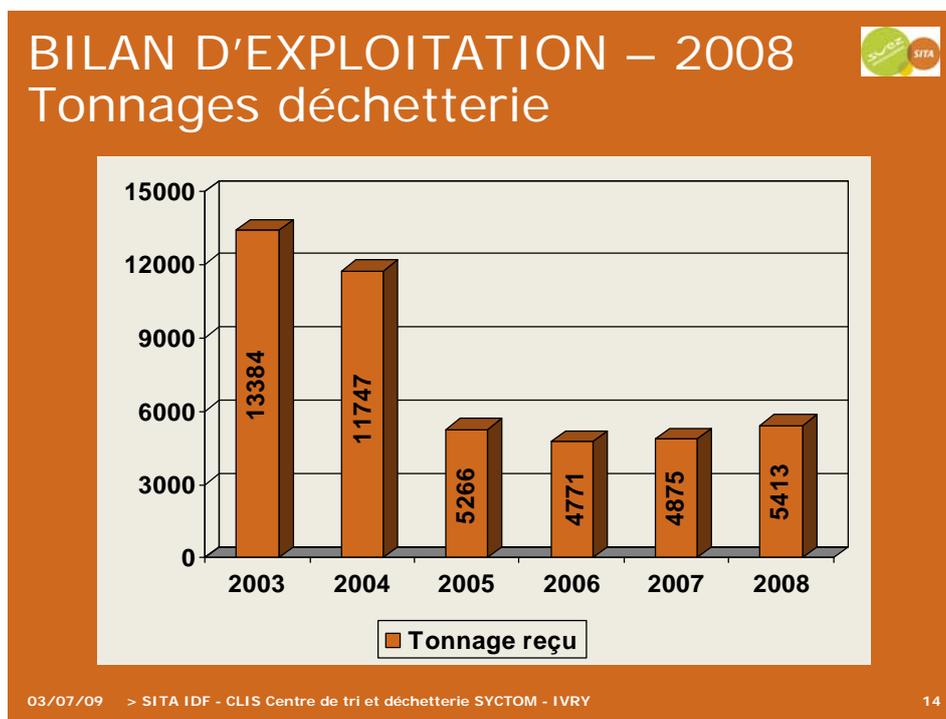
La déchetterie est ouverte 7 jours / 7 sauf le 1^{er} mai.

Elle ne reçoit que les **déchets des particuliers uniquement**. Les apports des artisans et professionnels n'y sont pas autorisés.

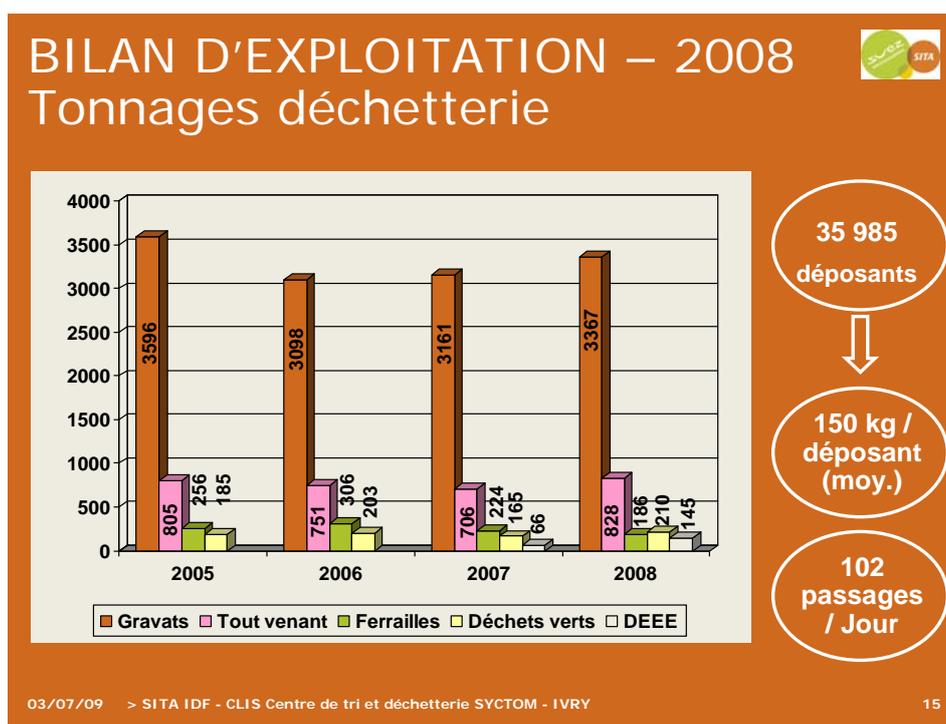
La déchetterie emploie 3 agents de déchetterie SITA IDF et 1 agent de sécurité d'une société de gardiennage.

SITA présente les tonnages des apports (globaux puis par produit) afférents à la déchetterie de 2008 ↓

Apports globaux



Apports par produits



.../...

③ L'avenir du centre d'Ivry sur Seine : la tenue d'un débat public – Intervention de M. MARZOLF, Président de la commission particulière du débat public (CPDP)

M. PINAULDT rappelle que la future usine pourrait coûter entre 700 et 800 millions d'euros. La suite à donner aux études de faisabilité remises par les 3 équipes en compétition est donc subordonnée à l'organisation d'un débat public sous l'égide de la commission nationale du débat public.

M. GOSNAT, souligne que ce débat public est une bonne chose et que la commune d'Ivry ne s'est pas encore prononcée de manière formelle sur l'opération.

M. RATEAU, Secrétaire Général de la CPDP, annonce que le débat public sur le dossier sera ouvert entre octobre et décembre 2009.

« La commission particulière du débat public sur le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets d'Ivry-sur-Seine », a été nommée par la Commission Nationale du Débat Public, par décision du 4 mars 2009 (Critères d'intérêt national et de coût > 300 millions €) :

Un Président, M. MARZOLF, vice-président de la CNDP, et 4 membres issus de la société civile :

Mme BEDU, consultante en développement durable, M. MARABOUT, Avocat retraité, Mme MONNOYER-SMITH, Professeur d'Université et M. PUYFAUCHER, Ingénieur des travaux publics retraité.

La CPDP est une autorité neutre et indépendante qui travaille selon 3 principes :

- La transparence, elle veille à la clarté et l'accessibilité optimale des informations,
- L'équivalence, elle garantit à toute personne la possibilité de s'exprimer dans le respect de l'autre,
- L'argumentation elle veille à ce que les opinions exprimées soient argumentées pour être débattues.

Ainsi, tout citoyen peut s'exprimer mais en développant son argumentation. Le débat public qui s'ouvrira en septembre 2009, sur 4 mois, portera sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet :

- ⊕ Faut-il reconstruire un centre de traitement des déchets ménagers à Ivry ?
- ⊕ La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment pris en compte ?
- ⊕ Incinération et méthanisation sont-elles des solutions d'avenir ?
- ⊕ Y a-t-il des risques pour la santé publique ?
- ⊕ Qui décide en matière de déchets ?
- ⊕ Comment le centre peut-il s'intégrer dans la ville ?

La CPDP a déjà rencontré les maires des communes du bassin versant et, le 9 juillet 2009, une réunion sera organisée pour définir les modalités du débat et les modes de participation, tout cela dans la volonté affichée d'informer la population la plus large possible.

Un site internet a d'ores et déjà été ouvert : www.debatpublic-traitements-dechets-ivry.org

④ Débat et questions diverses

M. PINAULDT demande quelles seront les marges de manœuvre du maître d'ouvrage, notamment en cas de non consensus ?

M. RATEAU : la responsabilité revient au SYCTOM qui décidera si le projet doit être modifié ou abandonné. Le débat public est un outil d'aide à la décision. Le financement du débat public est assuré par le SYCTOM. Un blog a été ouvert sur le site de la CPDP pour recueillir toutes les contributions écrites alimentant le débat.

M. LABROUCHE, Directeur Général du SYCTOM, précise qu'au-delà de la simple saisine de la CNDP, il faut s'assurer de la continuité du service public. Le projet est ambitieux la méthanisation augmentera la valorisation de la part fermentescible. C'est pourquoi, il faut confronter le projet aux opinions des uns et des autres, tout en tenant compte des orientations européennes.

M. GOSNAT, souligne que les questions du traitement et de l'implantation sont les clés du débat qui pose un vrai problème de société. La réaction primaire serait que les déchets soient traités extra muros supprimant les dizaines de bennes en circulation. Toutefois, l'usine produit le chauffage de 100 000 logements, et, en tout état de cause, le traitement des déchets doit se réaliser le plus près possible de son lieu de production. Il approuve le développement du transport par voie fluviale. Il cite son collègue SANTINI, et la belle réalisation de l'usine ISEANE d'Issy-Les-Moulineaux. Le grand débat est ouvert à la réflexion de tous. A sa question de savoir si l'Opération d'Intérêt Nationale impactera le projet, il lui est répondu par la négative.

Enfin, M. RATEAU signale que les membres de la CLIS sont invités à la réunion du 9 juillet 2009.

La séance est levée vers 18h.

**Pour Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,**

Signé, M.E. PINAULDT